

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 18 mars à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 6 mars 2025,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 17
Présents : 13
Votants : 15
(dont 2 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Anne-Claire AUGEREAU,
François GUILLOT, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Absents excusés : Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à
Anne-Claire AUGEREAU

Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER

Absents : Thibault BONNANFANT et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : Christelle GIRAUD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Affiché le 20 mars 2025

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES (délibération n° 2025-05-01)

Vu l'état de notification des taux d'imposition 2025 des taxes locales,

Considérant une ressource nette de 1 022 315 €,

Le conseil municipal, par un vote unanime décide de maintenir les taux
d'imposition des taxes directes locales, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 36,40 %
- Taxe foncière (non bâti) : 67,84 %
- Taxe d'habitation : 22,57 %

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Christelle GIRAUD